

DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Municipal
Du 14 février 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2017

L'An deux Mil dix-sept

le 14 février à 18 heures 15

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy ANDRAULT, Maire.

PRESENTS : ARCHAMBAULT Evelyne, BOIS Monique, BONNET-BEAUVAIS Nadine, DUMAGNIER Nathalie, GUYONNET Patricia, MARNAY Bernadette, RENOUX Claudie, ANDRAULT Guy, CHENU Vincent, LOISEAU Frédéric, PALAU François, PERRIN Romain

EXCUSES : BERTHO Alain, GIROD Pierre-Eric, GUERET Laurent

PROCURATIONS : GIROD Pierre-Eric à PALAU François

Monsieur PALAU François est désigné comme secrétaire.

1. DEMANDE DE SUBVENTION FOND PARLEMENTAIRE 2017

1- Fond parlementaire du Député Alain Claeys

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux futurs prévus par la commune.

Il informe que, dans le cadre du Fond Parlementaire, une subvention pourra être accordée à la commune par le Député, Monsieur Alain Claeys.

Les projets suivants sont proposés au Conseil :

- Aménagement de jeux et équipements sportifs pour l'école estimé à 11 740,00 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès du Député une subvention constituant le Fond Parlementaire à hauteur 5 000,00 €;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

Fond parlementaire :	5 000,00 €
Autofinancement ou emprunt:	6 740,00 € HT soit 9 088,00 € TTC

- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

2- Fond parlementaire du Sénateur Alain Fouché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux futurs prévus par la commune.

Il informe que, dans le cadre du Fond Parlementaire, une subvention pourra être accordée à la commune par le Sénateur, Monsieur Alain Fouché.

Les projets suivants sont proposés au Conseil :

- Construction d'un préau et aménagement de la cour pour l'école estimés à 43 640,00 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès du sénateur une subvention constituant le Fond Parlementaire à hauteur 15 000 €;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

DETR 2016 :	7 673,50 €
ACTIV 2017:	7 000,00 €
Fond parlementaire :	15 000,00 €
Autofinancement ou emprunt:	13 966,50 € HT soit 22 694,50 € TTC

- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

2. DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux futurs prévus par la commune.

Il informe que, dans le cadre de l'Accompagnement des communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV) 2017, une subvention pourra être accordée à la commune par le Conseil Départemental de la Vienne.

Les projets suivants sont proposés au Conseil :

- Restructuration d'une ancienne grange en salle de sports et loisirs estimé à **19 576,00 € HT ;**
- Construction d'un préau et aménagement de la cour pour l'école estimés à **43 640,00 € HT ;**
- Restructuration des bâtiments de la mairie estimée à **45 000,00 € HT.**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention constituant le volet 3 de l'ACTIV 2017 à hauteur 26 800 €;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

- 1- « Restructuration d'une ancienne grange en salle de sports et loisirs » :

DETR 2016:	5 301,47 €
ACTIV 2017 :	7 700,00 €
Autofinancement ou emprunt:	6 574,53 € HT ; 10 489,73 € TTC

2- « Construction d'un préau et aménagement de la cour pour l'école » :	
DETR 2016 :	7 673,50 €
ACTIV 2017:	7 000,00 €
Fond parlementaire :	15 000,00 €
Autofinancement ou emprunt:	13 966,50 € HT soit 22 694,50 € TTC

3- Restructuration des bâtiments de la mairie :	
ACTIV 2017 :	12 100,00 €
Autofinancement ou emprunt:	32 900,00 € HT ; 41 900,00 € TTC

➤ **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux futurs prévus par la commune.

A) Travaux salle des fêtes et aménagement du bourg

Il informe que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR), une subvention pourra être accordée à la commune par l'État.

Les projets suivants sont proposés au Conseil :

- Changement de la chaudière de la salle des fêtes des Grassinières avec son réseau de chauffage estimé à **83 836,00 € HT** ;
- Aménagement du centre bourg - 1^{ère} tranche estimé à **60 896,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès de l'État une subvention constituant le DETR 2017 à hauteur maximale de 30% du coût hors taxes ;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

1- « Changement de la chaudière de la salle des fêtes des Grassinières avec son réseau de chauffage » :

DETR 2017:	16 767,20 €
Contrat de Ruralité :	25 150,80 €
Région :	25 150,80 €
Autofinancement ou emprunt:	16 767,20 € HT ; 33 534,40 € TTC

2- « Aménagement du centre bourg - 1^{ère} tranche » :

DETR 2017 :	18 268,80 €
Contrat de Ruralité :	18 268,80 €
Autofinancement ou emprunt:	24 358,40 € HT soit 36 537,60 € TTC

➤ **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

B) Travaux de restructuration de la mairie

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de la mairie qui a pour objectif de mettre aux normes les bâtiments, de renforcer l'isolation et de répondre à l'augmentation des effectifs de population et des agents.

Les travaux sont estimés pour un montant total de 45 000,00 € HT.

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR), une aide pourra être accordée à la commune par l'Etat pour le financement des travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments.

La demande de subvention est donc calculée sur le coût de l'isolation et la rénovation des bâtiments estimé à **36 100,00 € HT**.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention constituant le DETR 2017 à hauteur maximale de 30% du coût hors taxes ;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

DETR 2017:	10 830,00 €
FSIL :	7 944,00 €
ACTIV 2017 :	5 300,00 €
Autofinancement ou emprunt:	12 026,00 € HT ; 19 246,00 € TTC

- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

4. **DEMANDE DE SUBVENTION FSIL 2017 – TRAVAUX RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de la mairie qui a pour objectif de mettre aux normes les bâtiments, de renforcer l'isolation et de répondre à l'augmentation des effectifs de population et des agents.

Les travaux sont estimés pour un montant total de 45 000,00 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'une aide pourra être accordée par l'Etat dans le cadre du Fond de Soutien de l'Investissement Local 2017 (FSIL) pour le financement des travaux d'isolation.

La demande de subvention est donc calculée sur le coût de l'isolation des bâtiments estimé à **26 480,00 € HT**.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention constituant le FSIL 2017 à hauteur maximale de 30% du coût hors taxes ;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

DETR 2017:	7 944,00 €
FSIL 2017 :	7 944,00 €
Autofinancement ou emprunt:	10 592,00 € HT ; 15 888,00 € TTC

- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

5. DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 janvier 2017 sollicitant une subvention auprès du département via le Grand Poitiers dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020.

Il rappelle les projets proposés :

- Changement de la chaudière de la salle des fêtes des Grassinières avec son réseau de chauffage (2017) estimé à **83 836,00 € HT**
- Le projet « mon village, espace de biodiversité » (2017-2020) estimé à **10 000 € HT**
- Aménagement du centre bourg (divisé en 3 tranches de 2017-2019) estimé à **153 000 € HT**

Il précise que les estimations ayant changées, il y a lieu de revoir le plan de financement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de modifier la délibération 2017-07 du 24 janvier 2017 ;
- **ADOPTE** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès du département une subvention constituant le contrat de ruralité à hauteur de 30% du coût hors taxes ;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

- a. « Changement de la chaudière de la salle des fêtes des Grassinières avec son réseau de chauffage » :

DETR 2017:	16 767,20 €
CONTRAT DE RURALITE :	25 150,80 €
REGION :	25 150,80 €
Autofinancement ou emprunt:	16 767,20 € HT ; 33 534,40 € TTC

- b. Le projet « mon village, espace de biodiversité » :

REGION :	3 000,00 €
CONTRAT DE RURALITE :	3 000,00 €
Autofinancement ou emprunt:	4 000,00 € HT ; 6 000,00 € TTC

c. Aménagement du centre bourg - 1 ^{ère} tranche estimée à 60 896,00 € HT:	
DETR 2017:	18 268,80 €
CONTRAT DE RURALITE :	18 268,80 €
Autofinancement ou emprunt:	24 358,40 € HT ; 36 537,60 € TTC

- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

6. DEMANDE DE SUBVENTION REGION – APPEL A PROJET 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 décembre 2016 sollicitant une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'appel à projet « bois énergie et réseau de chaleur » pour le changement de la chaudière de la salle des Grassinières avec la mise en place de son réseau de chauffage.

Le nouveau montant des travaux prévus pour l'année 2017 est estimé à **83 836,00 € HT** soit **100 603,20 € TTC**. Dans le cadre de l'appel à projet bois énergie et réseau de chaleur de la Région Nouvelle-Aquitaine, la commune demande une subvention la plus élevée que possible.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de modifier la délibération 2016-114 du 13 décembre 2016 ;
- **ADOPTE** le programme de travaux présenté ci-dessus;
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention à la Région pour les travaux 2017 dans le cadre de l'appel à projet « bois énergie et réseau de chaleur » pour le changement de la chaudière de la salle des Grassinières avec la mise en place de son réseau de chauffage;
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

DETR 2017:	16 767,20 €
CONTRAT DE RURALITE :	25 150,80 €
REGION :	25 150,80 €
Autofinancement ou emprunt:	16 767,20 € HT ; 33 534,40 € TTC

- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

7. OCCUPATION DES JEUNES MINEURS PENDANT LES VACANCES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2016 autorisant la mise en œuvre d'un projet d'animation en direction des jeunes de 16 à 17 ans afin qu'ils aient une occupation pendant les vacances scolaires.

Il propose de reconduire l'animation pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que les jeunes accompagnent les agents de la commune dans leurs activités professionnelles ;
- **DIT** que l'Association des Gilets Jaunes sera chargée de l'organisation du projet ;
- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un maximum de 1255,20 € (8 jeunes) à l'Association « Les Gilets Jaunes » pour mettre en place l'animation;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer l'inscription des jeunes et de mettre en place les modalités afférentes.

8. DIVERS

1- Ecran interactif pour l'école - Etude de devis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat d'un écran interactif pour une classe de l'école décidé en Conseil le 24 mai 2016.

Il précise qu'il est nécessaire de continuer à équiper l'école en écran interactif pour les autres classes, soit 2 autres écrans accompagnés de leur tableau.

La question sera posée à la 3^{ème} institutrice pour l'achat d'un écran supplémentaire pour sa classe qui n'en dispose pas.

Pour rester dans la continuité du marché et garder le même type de matériel pour une utilisation plus simple, Monsieur le Maire propose de garder le même fournisseur et présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SONOMAX pour un montant de **4 999,98 € HT** soit **5 999,98 € TTC**.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après analyse des offres,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'équiper l'école de 2 écrans interactifs supplémentaires;
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **SONO MAX** pour un montant de **4 999,98 € HT** soit **5 999,98 € TTC**;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et l'acquisition du matériel.

2- Etude de faisabilité énergétique - Etude de devis et demande de subvention

Monsieur le Maire informe qu'une étude énergétique conforme à la norme relative aux audits énergétiques–bâtiments est nécessaire pour la mise en place de la chaudière à bois dans la salle des Grassinières et pour la prise en compte de la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Maire a sollicité EFFILIOS pour bénéficier du marché Ecole Mairie et ainsi obtenir les meilleurs prix.

D'après le devis de l'entreprise EFFILIOS, le coût de cette étude est de l'ordre de 2 110,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Sachant que, dans le cadre du programme de l'Appel à Projet « Bois énergies et réseaux de chaleur » de la Région Nouvelle-Aquitaine, une aide financièrement pourra être accordée pour la mise en place de la chaudière à bois des Grassinières à condition qu'une étude préalable soit réalisée;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **EFFILIOS** pour un montant HT de **2 110,00 €** soit **2 532,00 € TTC**;
- **SOLLICITE** auprès de la Nouvelle-Aquitaine une subvention pour l'élaboration de cette étude à hauteur de 50% du coût de l'étude;
- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

La séance est levée à 19H15.